

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du JEUDI 06 NOVEMBRE 2025

Présents : Monsieur Emmanuel REY, Madame Sylviane BONNOT, Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Monsieur Florent TISSIER, Madame Nathalie BUCHILLET, Monsieur Fabrice PLANCHON, Madame Marie-Claire BERTHIER, Monsieur Albert DESPINS, Madame Annick BAILLY, Madame Françoise BUCHILLET, Monsieur Benoît HUGUES.

Excusés :

Madame Annick LAPRAY qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel REY
Monsieur Alain MALBEC

Absents :

Messieurs David BORDES, Christophe BOYER, Patrick PROTHIAU et Mickaël SARRAZIN.

Secrétaire :

Monsieur Albert DESPINS

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 29 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire le jeudi 06 novembre 2025 à 20 h 00, à la Salle des Fêtes de Marizy sous la présidence de Monsieur le Maire.

- Approbation du compte-rendu de la précédente séance,

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 02 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

- Demande de location au niveau du site de l'ex-scierie,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, consent à louer à Monsieur David Yard, environ 80 m² lui permettant d'entreposer deux containers. Cette location est consentie à raison de 30 euros mensuels et ce dans l'attente d'une autre solution.

- Décisions modificatives,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour les décisions modificatives suivantes :

- pour le budget communal, virement de 10 000 euros du chapitre 011 charges de gestion courantes au chapitre 012 charges de personnel.
- pour le budget station service : couverture du déficit de la section d'investissement d'un montant de 2 947.74 euros par une quote-part du même montant issu de l'excédent de la section d'investissement qui, à l'arrêt des comptes 2024, représentait 24 976.04 euros.

- Point comptable,

Après avoir pris connaissance des dernières données comptables, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de procéder au remboursement de la ligne de trésorerie (souscrite auprès du Crédit Agricole Centre Est) à concurrence de 25 000.00 euros.

- Redevance assainissement 2026,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour le maintien du tarif de 1.00 euro H.T. le mètre cube d'eau consommé pour tous les foyers raccordés au réseau d'assainissement collectif.

- Participation aux frais de fournitures et activités périscolaires du Collège de Gueugnon

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, rejette cette demande de participation.

- Etude de devis,

Pour animation du Repas des Aînés du 18 octobre 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de Monsieur Gilles PICHARD, d'un montant de 320 euros pour 2 heures d'animation et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Devis pour chauffe-eau et remplacement d'une baignoire par une douche dans un logement communal

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions parvenues en mairie et décide de demander d'autres devis.

- Installation de bornes de recharge,

Le Conseil Municipal, informé de l'offre d'une société spécialisée dans l'installation de bornes de recharge à destination des « petites communes », décide de se prononcer ultérieurement sur le sujet.

- Contrats pour les copieurs,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de WALPI pour la location de deux copieurs à destination de l'école et de la mairie de Marizy et l'achat d'un copieur plus adapté aux besoins de la mairie du Rousset.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents découlant de la présente décision.

- Convention avec la Société Protectrice des Animaux,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour le renouvellement de la convention avec la Société Protectrice des Animaux à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une durée de trois ans et moyennant une redevance d'un euro par habitant.

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire de signer la convention correspondante.

- Rapport du Syndicat des Eaux de l'Arconce,

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport transmis par ce syndicat portant sur le prix et la qualité de ses services en 2024.

- Demande pour pose d'un banc à l'étang du Rousset,

Le Conseil Municipal rejette la demande d'un tiers pour la pose de ce banc à la mémoire d'un membre de sa famille.

- Bulletin municipal,

L'objectif est de sortir ce bulletin en janvier 2026.

- Location du logement au-dessus de la salle des fêtes de Marizy,

Des travaux de remise en état ont été effectués par les agents municipaux pour un budget alloué de 1 000.00 euros (pour la peinture et les planchers notamment).

Le Conseil Municipal est dans l'attente d'une réponse d'un locataire potentiel.

- Affouage,

400 mètres cubes de têtes de chênes sont à débiter en bois de chauffage.

En outre, l'Office National des Forêts procédera prochainement au marquage des arbres à couper (sur la parcelle Route de Saint Bonnet) dans le cadre de l'affouage. La distribution en est prévue le samedi 29 novembre avec un rendez-vous donné Place de L'Eglise de Marizy à 10 h.

- Bibliothèque du Rousset,

Le Conseil Municipal est informé que deux administrées souhaiteraient relancer cette activité.

Après renseignements pris auprès de la Bibliothèque Départementale de Saône et Loire, il apparaît que :

- les formations nécessaires pourront être dispensées gratuitement à raison de 7 journées réparties sur l'année 2026,
- il faut disposer d'un local de 30 m². (Si la surface ne les atteint pas (ce qui est le cas), la relance de l'activité pourra se réaliser malgré tout sur une période initiale de 3 ans laissant le temps à la municipalité de reconsidérer l'emplacement de la bibliothèque.)
- un budget annuel d'un euro par habitant pour des acquisitions de livres et documentaires doit être alloué,
- la bibliothèque doit être ouverte au minimum 4 h par semaine sur 2 jours distincts pour le public.

- Location de l'ancienne classe du Rousset,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que cette ancienne classe soit mise à la disposition des associations communales selon les mêmes conditions financières que celles de la salle des fêtes du Rousset.

Le nombre maximum de personnes pouvant être présentes à l'intérieur sera déterminé à des fins de sécurité ; en sachant, par ailleurs, que l'extincteur présent fait l'objet d'une vérification annuelle.

Une gestion du planning sera assurée par la commune.

- Conditions d'occupation pour le bâtiment de l'ex-scierie aux associations,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que la location aux associations qui en bénéficient sera de 100 euros par an, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Des devis seront demandés afin de doter le boulodrome d'un extincteur.

- Questions et informations diverses.

Redevance d'occupation du domaine public pour le réseau électrique

Le montant de cette redevance est fixé à 241 euros pour cette année.

Convention pour les chats

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer, avec la Fondation 30 Millions d'Amis, une convention en vue de la stérilisation des chats errants.

Selon les termes financiers de cette dernière, pour une estimation de 20 chats à stériliser, les coûts seront de 120 euros pour une femelle et de 100 euros pour un mâle avec une prise en charge à hauteur de 50 % par la dite-fondation.

Dans la mesure du possible, il sera demandé aux gens qui nourrissent ces chats de les « capturer » en vue de leur stérilisation.

Agrément pour le visionnage des images de la station-service

Désormais, la réglementation impose que des personnes soient agréées pour ce visionnage.

Madame Sylviane Bonnot est désignée.

Problème de gaz au logement 3 Place de la Mairie du Rousset

Suite à une première livraison de 1 500 litres le 1^{er} septembre 2025, Butagaz voulait procéder cette semaine à une nouvelle livraison (la jauge étant descendue à 35 %).

La locataire fait contrôler tous les ans la chaudière par L'Artisan Plombier. Ce dernier mentionne juste qu'il faudrait procéder au remplacement de cet équipement qui date de plus de 30 ans.

Considérant qu'aucune fuite n'a été constatée, Butagaz devra définir si le volume transmis par la télémétrie n'est pas erroné. Un contrôle portant sur une éventuelle fuite de gaz va être effectué.

Divers

Monsieur Albert DESPINS fait part d'éléments dont il a pris connaissance, suite à sa présence à des réunions, à savoir :

- concernant celle du SYDESL : la commune de Le Rousset-Marizy ne figure pas sur la liste établie par la Sté Qwello, retenue par SYDESL pour la pose de bornes de recharge de véhicules électriques. La priorité n'est pas donnée aux petites communes rurales moins rentables que les zones urbaines.
- pour celle Natura 2000 : En 2026, il sera procédé à une enquête sur les pratiques de la pêche de loisir au lac du Rousset (type et quantité d'amorçage notamment).

La séance est levée à 0 h 05 .